> ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (ES)





LA FORMATION

Diplôme préparé:

 Le Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) est un diplôme de niveau II

Durée de la formation :

 La formation d'Educateur Spécialisé se déroule sur 3 ans

Rythme de l'alternance :

 L'apprenti est présent dans son établissement en alternance avec des temps de formation en institut

Nombre d'heures théoriques :

• 1450 heures

Pré-requis :

- Avoir le Baccalauréat
- Etre âgé de moins de 30 ans ou bénéficier d'une ROTH
- · Avoir réussi les épreuves d'admission.



LE METIER

L'Educateur Spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents, au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement, à l'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

A travers la mise en œuvre d'actions éducatives, et/ou récréatives, il favorise leur épanouissement personnel et contribue à leur insertion sociale et professionnelle.

Résilience, capacité d'écoute et goût du travail en équipe sont indispensables pour exercer cette profession.

MISSIONS ET OBJECTIFS:

- Il établit une relation éducative
- Il élabore un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe durant une temporalité.
- Il favorise les actions de prévention
- Il aide les personnes en difficulté à préserver ou à restaurer leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion.
- Il s'impliquer dans les dynamiques partenariales, institutionnelles, et interinstitutionnelles.

L'EDUCATEUR SPÉCIALISÉ PEUT EXERCER :

- MECS
- Centres de rééducation
- IME
- Foyers
- Maisons de quartier
- Centres d'hébergement
- o









DIPLÔME D'ÉTAT EDUCATEUR SPECIALISE

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



▶ OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme.



DÉFINITION

DEFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI.



LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

Moins de 18 ans		18 à 20 ans	
1ère année	27 %	43 %	
2ème année	39 %	51 %	
3ème année	55 %	67 %	



3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Inscription en ligne sur notre site internet : www.cfapss-normandie.com

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION **PARTENAIRES**

Pour passer les sélections.

03 • PARTICIPATION AUX ATELIERS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR

www.cfapss-normandie.com

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(* Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)

LIEUX DE FORMATION

IFEN

34 bis Rue Amiral Courbet, 76600 Le Havre Tél: 02 35 42 10 30

www.ifen-formation.com

IRTS NORMANDIE CAEN

11 Rue Guyon de Guercheville 14200 HEROUVILLE-SAINT-

Tél: 02 31 54 42 00 www.irtsnormandiecaen.fr









Parc Athéna-Immeuble PASEO

12 Rue Ferdinand Buisson 14280 SAINT CONTEST

Tél: 02 31 53 98 38

www.cfapss-normandie.com